

Pour Francis JACOB

Allocution prononcée lors des obsèques de Francis Jacob le 22 mai 2015
par Claude Michel, avocat honoraire, ancien président du SAF

Né à Strasbourg, le 17 août 1930, Francis Jacob est licencié en droit, avocat à Paris de 1964 à 2002, ancien secrétaire de la Conférence du stage. Il exerce des responsabilités à l'UJA de Paris en 1968 (vice-président), puis à la FNUJA en 1969 (secrétaire général adjoint). Il est capitaine de l'équipe de football du palais de Paris. Francis Jacob est le premier Président du SAF de 1973 à 1978 et il siégera au Conseil national des Barreaux (1997 - 1999). Délégué à la Caisse nationale des barreaux français de 1975 à 1980. Membre du comité central de la Ligue des droits de l'Homme, il est partie civile pour la Ligue dans de nombreux procès (Touvier, Papon, Barbie...). Membre du PCF, il participe au Comité pour la défense des libertés en Tchécoslovaquie créé autour d'Artur London, préside le Comité pour la démocratie au Paraguay (1985 - 1995) et l'Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique Il est officier de la Légion d'Honneur.

Francis Jacob, ici avec Serge Gomez del Junco (à gauche)



Remontons, si vous le voulez bien, un peu plus de quarante ans en arrière, au début des années 70 du siècle dernier. La droite est au pouvoir depuis plus de dix ans. Elle fait peser une lourde tutelle sur les libertés et sur la Justice, bientôt aggravée par la Cour de sûreté de l'État, la loi anti-casseurs, la loi Sécurité et liberté. La peine de mort marque notre code pénal. Le mouvement du printemps 68 a ébranlé le pouvoir, sans le vaincre. Mais les forces d'opposition renaissent et se développent et le vecteur de l'union de la gauche se révèle porteur d'espérance. Le Syndicat de la Magistrature a donné le signal du renouveau. De nouveaux barreaux sont créés à l'occasion de la réforme de la région parisienne. La loi du 31 décembre 1971 va bouleverser la quasi-immuable profession d'avocat qui ne cesse de croître en nombre.

La perspective d'un avenir de socialisme à visage humain pour la France, respectueux des libertés et des processus démocratiques, correspond à la ligne affichée du Parti communiste à l'époque. Les avocats communistes sont alors relativement nombreux notamment à Paris, où ils sont organisés dans trois cellules. L'un d'entre eux, Eddy Kenig, responsable fédéral parisien, juge avec prescience qu'il y a place chez les avocats pour un syndicat indépendant mais qui reliaierait dans la profession et sur les questions de justice le renouveau politique attendu. Il s'en ouvre alors à Francis, secrétaire de la cellule Georges Pitard et à moi-même [Claude Michel], avocat à Aulnay-sous-Bois, bientôt responsable au barreau de la Seine-Saint-Denis et les en convainc d'emblée. L'aventure du Syndicat des avocats de France allait ainsi démarrer.

Pendant près d'un an, en 1972, Francis et moi nous nous sommes rendus au domicile de Claude Puylagarde, responsable désigné par la section socialiste, pour discuter du projet. Un manifeste a été publié dans la Gazette du Palais le 8 août 1972 et un précurseur, l'Organisation syndicale des avocats (OSA), lancé dont le comité provisoire pour la région parisienne s'est longtemps réuni dans une brasserie près de la place du Châtelet.

La section socialiste, prétextant de la faible audience du manifeste avait différé sa participation officielle, mais la plupart des jeunes avocats socialistes ont confirmé leur engagement dans le projet. En novembre 1974, le Syndicat des avocats de France était constitué lors de son premier congrès à Grenoble, Francis Jacob étant naturellement porté à sa présidence.

Francis était l'homme de la situation. Parisien, ancien secrétaire de la Conférence du stage, gardien de but de l'équipe de football du Palais, il avait un don d'empathie et des talents oratoires, malgré une voix parfois éraillée trahissant son tabagisme ; sa notoriété n'a fait que s'étendre. Nous avons fait équipe pendant dix ans, nous succédant à la présidence du syndicat, sans jamais l'ombre d'un désaccord. Même les ruptures et les aléas de l'union de la gauche, à la fin des années 70, n'ont pas rompu le cours des choses, le SAF affirmant l'indépendance de sa démarche.

Nous voulions défendre les avocats, mais en faisant toujours prévaloir les besoins du peuple sur les intérêts corporatistes, d'où les luttes pour l'accès au droit et à la Justice notamment grâce à l'aide juridique et judiciaire, nous battre pour la défense et si possible l'extension des libertés, promouvoir la démocratie. Ces principes sont aujourd'hui encore prégnants au sein du SAF qui est une force durable de la profession d'avocat avec environ 20 % des voix aux élections professionnelles.

Nous avons souhaité associer dans la direction syndicale des communistes certes longtemps légèrement majoritaires, mais aussi de nombreux socialistes, de jeunes avocats notamment, à des postes importants et des avocats de courants plus à gauche, ces derniers ayant même assumé les responsabilités de la présidence pour trois mandatures après le congrès de Biarritz en 1983.

Cet apport de Francis dans la création du SAF, en équipe évidemment, mais largement marqué par sa personnalité ouverte et chaleureuse, a été je crois pour lui un élément très important de sa vie personnelle et professionnelle, comme il l'a dit à l'Hôtel de Lassay lorsque lui ont été remis les insignes d'officier de la Légion d'Honneur.

Nous avons partagé d'autres combats : pour la démocratisation du PCF tant qu'elle nous a paru possible, pour la défense des libertés en Tchécoslovaquie, etc. Mais nous avons en commun un lien plus intime, plus secret, qui nous a discrètement rapprochés, la paternité chacun d'un enfant handicapé.

À Eliane, son épouse, à François et Elisabeth, ses enfants, à Marie-Louise, la mère de François, je veux dire mon chagrin, la fidélité de mon souvenir et leur exprimer toute ma sympathie. ■